



Innovation sociale dans les régions de montagnes

Résultats des deux études de cas issus d'un projet international

Le SAB a été le co-initiateur du projet de recherche SIMRA, mené durant quatre ans. SIMRA signifie (en anglais) "Innovation sociale dans les régions rurales périphériques". L'innovation sociale, c'est-à-dire les nouvelles pratiques ou interactions sociales, peut entraîner des améliorations significatives, dans le domaine du développement régional. L'objectif de SIMRA est de mieux comprendre l'innovation sociale et de découvrir comment la promouvoir. Pour ce projet, le SAB en collaboration avec l'Université de Berne, a examiné deux études de cas menés en Suisse

Étude de cas n° 1 : Val Lumnezia

Coopération avec une organisation environnementale pour un tourisme durable

Le Val de Lumnezia (GR), situé en région de montagnes, est assez éloigné de la ville la plus proche. Suite à des changements structurels dans l'agriculture et à des difficultés dans le secteur touristique, l'association régionale des arts et métiers a lancé un nouveau type de coopération, en 1986. Les principaux acteurs régionaux se sont mis d'accord sur une réorientation du développement régional, tout en mettant l'accent sur l'agriculture et le tourisme. Autre nouveauté pour la région : l'implication d'une organisation environnementale. Suite à ce processus, l'association Pro Val Lumnezia a été fondée en 1989, dans le but de réaliser et de coordonner un développement durable de la vallée. Cela a aussi permis la création d'un bureau régional de coordination. Pro Val Lumnezia a réalisé plus de 60 projets, en étroite collaboration avec des groupes de travail locaux. Au total, les investissements pour les divers projets se sont élevés à plus de 9 millions de francs. La plupart d'entre eux visent à accroître la valeur ajoutée et à créer de nouveaux emplois. Cette démarche a également conduit à une **coopération intercommunale, puis à une fusion des communes concernées.**



Des acteurs de Pro Val Lumnezia à Vrin (photo : T. Egger)

Étude de cas n° 2 : Val de Travers

Employeurs, communes et canton autour d'une même table

Le Val-de-Travers (NE) est une vallée longitudinale de la chaîne du Jura. La crise horlogère des années 1970 a entraîné des difficultés socio-économiques. Les représentants du canton ont cherché à réunir les régions économiques du lac avec celles de l'arc jurassien, par le biais d'un programme d'infrastructures (RUN). Dans ce cadre, ils ont testé, dans le Val-de-Travers, un nouveau type de développement régional sur une base contractuelle (contrat de région). Cette démarche constituait un projet-pilote de la NPR. Les représentants des onze communes de la vallée, du canton et du groupe d'entreprises "Réseau des Fleurons" ont élaboré une stratégie régionale commune. Des projets ont ainsi été développés puis mis en œuvre par étape, avec un financement conjoint. L'implication des entreprises industrielles locales (Réseau des Fleurons) était une nouveauté. Encouragées par la démarche réalisée dans le cadre du "Contrat de Région", neuf communes de la vallée ont décidé de fusionner. Dans un premier temps, en raison d'un changement de personnalités politiques au niveau cantonal, seuls des projets individuels du "Contrat de Région" ont été mis en œuvre. Ensuite, de nombreux projets ont été réalisés par la municipalité du Val-de-Travers nouvellement fusionnée (par exemple des structures d'accueil pour les enfants).



Photo 1 : Les bâtisses de Couvet témoignent de l'ancienne richesse de la vallée. (Photo : P. Herrmann)



Photo 2 : Dans le cadre du projet SIMRA, les acteurs impliqués analysent les innovations sociales qui ont émergé des projets "RUN" et "Contrat de Région".

Principaux enseignements sur l'innovation sociale dans les régions de montagnes

- **Les populations des régions périphériques souhaitent se développer.** Ces populations sont à la recherche d'apports positifs et de nouveaux processus d'interaction. Les participants eux-mêmes ont ressenti le besoin de se développer davantage. Ils ont également identifié le besoin de recourir à de nouveaux partenaires, afin de les impliquer (avec succès) dans leurs démarches.
- **Répondre à réel un besoin de tous les acteurs.** Dans les deux cas, il s'agit d'un processus stratégique régional et participatif, en réponse à une crise socio-économique. Il y avait un grand besoin d'action du point de vue des personnes concernées. Les besoins de toutes les parties concernées ont été intégrés dans une stratégie de développement qui peut donc être décrite comme adaptée au lieu concerné. Les conditions-cadres, concernant l'aide financière doivent être souples. Cela permet de soutenir des innovations sociales réellement adaptées à la situation et aux besoins des acteurs.
- **L'innovation sociale est un processus de développement.** Les innovations sociales dépendent fortement des personnes concernées. Elles sont soumises à un développement, à un cycle de vie. Les initiatives sont parfois reprises par de nouvelles personnes ou institutions. La position des institutions publiques doit être renforcée et adaptée, afin qu'elles puissent implémenter une coopération transparente avec les entreprises et les mouvements émergents de la société civile.
- **Conditions cadres politiques.** Les innovations sociales ne peuvent porter leurs fruits que si les conditions-cadres sont relativement stables. Car les processus participatifs prometteurs nécessitent du temps pour être élaborés. Si, par exemple, les exigences en matière de cofinancement du développement régional évoluent trop rapidement, cela peut gravement entraver le processus mis en place. Les changements juridiques ne doivent pas être trop brusques et doivent être communiqués et accompagnés à un stade précoce, afin que les initiatives puissent être adaptées aux innovations prévues.
- **Personnes clés.** Le changement de personne, jouant un rôle clé, peut ralentir ou stopper les projets, en particulier dans les régions peu peuplées. Car le choix, en matière de ressources humaines, est limité. Il faut donc bien gérer cette question, afin d'assurer une transition en douceur (suffisamment de temps pour se familiariser et s'insérer dans le réseau). Cette recommandation s'applique à la fois aux institutions publiques et aux initiatives elles-mêmes.
- **Promotion des régions périphériques et de montagnes.** Ces deux initiatives, ainsi que leurs projets spécifiques, ne pouvaient être mises en œuvre qu'avec le soutien de la Confédération. La solidarité entre les régions de Suisse doit être maintenue (cofinancement), afin que les régions périphériques de Suisse puissent également se développer et que l'émigration puisse être évitée.

Informations complémentaires

- Site du SAB : <http://www.sab.ch/fr/prestations/cooperation-internationale/simra.html> ;
- Site SIMRA: www.simra-h2020.eu (en anglais)

